

MAIRIE DE LE THEIL DE BRETAGNE	PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2024
Membres présents :	Président de séance : Benoît CLÉMENT, Maire. Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Cyrille POINSIGNON, Emilie BOUÉ, Eric PELTIER, Marc SORIN, François GARNIER, Fabien HOUGET, Pascaline MARION, Yoann CADO, Anne GUILLEVIN, Jonathan PELHATE, Émilie PHÉLIPPÉ.
Membres excusés :	Emilie LOUVEL (mandat à Cyrille POINSIGNON), Geneviève FERRÉ (mandat à Eric PELTIER), Laurence BOUSSIN (mandat à Marc SORIN), Aude BAZIN (mandat à Benoît CLÉMENT), Hubert BLANCHARD (mandat à Anne GUILLEVIN).
Membres absents :	Néant.
Nombre de votants :	19
Secrétaire de Séance :	Pascaline MARION.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 : Oui à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1) Déclaration d'Intention d'Aliéner Immeuble de M. DOUILLET. Section YB n° 53, n° 54 et n° 57.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une déclaration d'intention d'aliéner établie par Me Guillaume Pied, notaire à Retiers, reçue en mairie le 18 décembre 2023, concernant un bien situé 2 rue de Beauvais au Theil de Bretagne, parcelles section A n° 53 (de 1 200 m²), n° 54 (de 210 m²) et n° 57 (de 138 m²), d'une surface totale de 1 548 m², appartenant à M. Jean DOUILLET domicilié 19 La Petite Piverdière 35240 Le Theil de Bretagne, et demande au Conseil s'il veut exercer son droit de préemption.

Le Conseil Municipal du Theil de Bretagne, après avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption et charge Monsieur le Maire de signer et d'adresser la réponse au déclarant.

2) Convention de gestion du contrat assurance des risques statutaires avec le CDG35.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 86/2023 du 2/10/2023 relative à l'adhésion de la collectivité au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour l'assurance des risques statutaires pour le personnel communal à compter du 1^{er} janvier 2024 et indique à l'Assemblée que le CDG35 propose une convention pour la gestion du contrat, selon les tarifs des missions facultatives du CDG35, à savoir pour l'année 2024 :

- Contrat IRCANTEC = 0.06 % (taux appliqué sur la masse salariale)
- Contrat CNRACL - 20 agents = 0.30 % (taux appliqué sur la masse salariale).

Après avoir pris connaissance de la convention de gestion proposée par le CDG35, délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

3) Répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière, Dotation 2023 – programme 2024. Demande de subvention pour la mise en œuvre du plan de déplacement : travaux d'aménagements de sécurité en agglomération et entrées de bourg.

Monsieur le Maire donne la parole à Christophe Lecomte, adjoint à la voirie, qui rappelle à l'Assemblée la délibération n° 57/2023 du 3 juillet 2023 validant l'étude pour l'élaboration du plan de déplacement communal et définissant le plan d'actions à mettre en œuvre ; puis donne connaissance des devis reçus pour une première phase de travaux et propose de faire une demande de subvention dans le cadre du programme 2024 de la répartition du produit des amendes de police.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité charge Monsieur le Maire de solliciter pour les travaux d'amélioration de la sécurité s'élevant à la somme totale de 75 520 € ht une subvention près du Conseil Départemental au titre de la répartition des recettes des amendes de police pour la dotation 2023, programme 2024, au titre :

- du plan de circulation concernant les travaux dans l'ensemble du bourg, pour un montant de 23 390 € ht
- des aménagements de sécurité sur voirie, pour un montant de 52 130 € ht.

4) Mise en œuvre du plan de déplacement : travaux d'aménagements de sécurité en agglomération et entrées de bourg. Demande de subvention au titre de la DETR 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à Christophe Lecomte, adjoint à la voirie, qui rappelle à l'Assemblée la délibération n° 57/2023 du 3 juillet 2023 validant l'étude pour l'élaboration du plan de déplacement communal et définissant le plan d'actions à mettre en œuvre ; puis donne connaissance des devis reçus pour une première phase de travaux et propose de faire une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024, au titre des équipements de sécurité, pour les communes de -2000 habitants, au taux maximum de subvention de 40 %.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de demander une subvention de 30 208 €, au taux de 40 %, dans le cadre de la DETR 2024, au titre de la catégorie « équipements de sécurité » pour les travaux s'élevant à 75 520 € ht suivants :
 - aménagement des entrées de bourg : totem de signalisation (vitesse limitée à 30, priorité à droite...), écluses pour le passage des vélos positionnées en chicane pour ralentir les automobiles,
 - réorganisation de la circulation : voies en sens unique, suppression stationnements (enlèvement des clous inox et remplissage en enrobé), priorité à droite sur toutes les voies (effacement des bandes stop),
 - aménagement d'une zone de rencontre à 20 km/h pour les piétons/vélos/voitures, carrefour principal identifié en résine de couleur, modification des passages piétons (démolition des passages piétons en pavés, réfection en enrobé, et marquage en peinture blanche),
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

5) Réhabilitation du terrain de tennis. Demande de subvention au titre de la DETR 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à Cyrille Poinignon, adjoint aux sports, qui indique que le terrain de tennis situé au stade municipal n'est plus utilisé car le sol est ondulé et le grillage abîmé et propose à l'Assemblée sa réhabilitation complète afin de faire revenir les joueurs et de nouveaux joueurs sur la pratique du tennis, habitants de la commune et des communes voisines dépourvues de cet équipement qui sera ouvert également aux enfants des écoles pour faire des initiations afin de développer la pratique sportive en milieu scolaire ; puis donne connaissance des devis reçus et propose de faire une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024, au titre des équipements sportifs, pour les communes de -2000 habitants, au taux maximum de subvention de 30 %.

Après avoir délibéré et voté, 3 abstentions : Anne Guillevin, Hubert Blanchard et Emilie Phérippé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le projet de réhabilitation du terrain de tennis.

Après avoir voté, le Conseil municipal à l'unanimité décide de demander une subvention au taux de 30 % dans le cadre de la DETR 2024, au titre de la catégorie « équipements sportifs » pour la réhabilitation du terrain de tennis pour le coût estimé à 59 300.36 € ht, (soit 71 160.43 € ttc), soit une subvention attendue de 17 790 € (taux 30%), et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

6) Aménagement aire de jeux au Parc du lavoir : mise en place d'une tyrolienne. Demande de subvention au titre de la DETR 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Cyrille Poinignon, adjoint aux sports, qui propose à l'Assemblée de compléter l'offre de loisirs sur le parc du lavoir par la mise en place d'une tyrolienne c'est-à-dire un téléphérique à pente naturelle, équipement très accessible aux familles et particulièrement aux jeunes theillais (enfants et adolescents) ; puis donne connaissance des devis reçus et propose de faire une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024, au titre des équipements sportifs, pour les communes de -2000 habitants, au taux maximum de subvention de 30 %.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de mise en place d'une tyrolienne au parc du lavoir,
- décide de demander une subvention au taux de 30 % dans le cadre de la DETR 2024, au titre de la catégorie « équipements sportifs » pour la fourniture et installation d'une tyrolienne pour un coût estimé à 11 446.70 € ht, (soit 13 736.04 € ttc), soit une subvention attendue de 3 434 € (taux 30%),
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire :

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date de 5 octobre 2020 prise en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises :

- Concessions accordées dans le cimetière :

- Le 4/01/2024, concession n°599 accordée pour 30 ans= 118 €, plan section 3 n°48bis
- Le 4/01/2024, concession n°600 accordée pour 50 ans= 199 €, plan section 3 n°67bis

- Passation de marché dans la limite de 5 000 € (dépenses d'investissement) :

- Le 15/12/2023 : **Voirie. Acquisition de panneaux de signalisation.**

Accord sur le devis de l'entreprise Self Signal Signalisation de Cesson-Sévigné, pour la fourniture de panneaux de signalisation « chaussée déformée » et « danger » et des accessoires nécessaires à leur pose pour un montant de 542,66 € ht avec frais de port, soit 651,19 € ttc. Budget : opération 125 « voirie ».
